

<https://47.snuipp.fr/Compte-Rendu-du-CSAD-second-degre>



Compte-Rendu du CSAD second degré

- Paritarisme - Carte Scolaire - Carte scolaire 2024 -

Date de mise en ligne : lundi 12 février 2024

Dernière mise à jour : 12 février 2024

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

En préambule le secrétaire général informe qu'il est légitime à mener les opérations de carte scolaire puisqu'il a été nommé Secrétaire Général Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale par arrêté rectoral, en attendant la nomination d'un IA-DASEN par le président de la république après résultat d'un appel à candidature.

Les Dotations Globales Horaires sont commentées par les représentant-es des personnels.

À noter : les groupes de niveau seront effectués pour partie en prenant la 26e heure qui était prévue, au départ, pour des dédoublements de classe. Cela ne suffira pas, il faudra trouver des contractuel-les avec des heures hors heures poste. Nous en doutons. Qui voudra travailler quelques heures éparpillées dans la semaine ? Alors que déjà plusieurs enseignements dans différents établissements ne sont pas assurés faute de personnels ?

À noter également que des représentant-es des personnels second degré informent que dans certains établissements, les chefs d'établissement utilisent le pacte pour permettre des projets (donnant-donnant) au lieu de s'en servir pour les remplacements !

Notre point de vue sur ce CSAD :

Chaque fois que les représentant-es pointent un problème, le secrétaire général balaie la remarque en disant que ce n'est pas ce qui remonte de ses indicateurs.

L'EN ASH reste muette pendant le CSAD.

SEGPA

Pour les SEGPA, une décrue des demandes est pointée par le secrétaire général. Nous rétorquons que les notifications relevant pour partie de la DSDEN, cela ne nous étonne pas. Le SG et Sébastien Rinaudo (chef de service des moyens) répondent que non, cela ne dépend pas d'eux mais de la CDOEA.

ULIS

Nous demandons la mise à jour des cartes des ULIS premier et second degré sur le site de la DSDEN. Le SG-DASEN nous indique que les ULIS du privé ne sont pas remplies. Nous demandons à ce que les appels à candidature pour les postes des ULIS second degré soient communiqué-es aux enseignant-es spécialisé-es du premier degré. Le secrétaire général semble étonné que cela ne soit pas le cas et indique qu'il va se renseigner.

EREA

Rentrée 2023 :

Pour ce qui concerne l'EREA, il confirme que c'est bien la DSDEN qui a fait une erreur dans la notification transmise

à l'EREA et donc dans l'information sur le nombre de postes à retirer pour la rentrée 2023.

Pour rappel, le secrétaire général et l'IA avaient conjointement nié leur responsabilité dans cette situation. À noter également que les collègues avaient appris au détour d'un article du Sud-Ouest les suppressions de postes, suivi d'un courrier de mesure de carte scolaire un tantinet traumatisant.

Ubuesque :

Le nombre et le type de postes restants à l'EREA n'est pas connu réellement par la DSDEN47, alors même qu'ils veulent supprimer la SEGPA de l'EREA !

Nous devons rappeler le caractère règlementaire de l'accompagnement éducatif et expliquer qu'avec la DGH proposée (-174h pour 1 élève de plus), cela ne permet pas de couvrir les heures dues aux élèves. Le secrétaire général et monsieur Rinaudo sont perdus à ce moment-là du débat et vont creuser ce sujet. Pourtant cela fait deux ans que nous essayons de nous faire entendre et que nous fournissons toutes les données nécessaires.

Enfin nous réitérons la demande d'ouverture d'une ULIS pro à l'EREA qui court depuis deux ans ; Le SG-DASEN répond que cela n'a pas été abordé en CSA Académique et donc cela ne peut pas être envisagé.

Votes :

La carte scolaire a été rejetée par 9 voix/9 par les représentant-es des personnel (1 représentante UNSA a dû partir avant la fin pour rejoindre sa classe)

Nous avons proposé intersyndicalement deux voeux qui ont été adoptés :

Voeu 1 contre le « choc des savoirs » : Les organisations syndicales représentatives du CSASD du Lot et Garonne revendiquent l'abandon du « choc des savoirs » avec notamment les groupes de niveau en Français et en mathématiques, et demandent la création de postes statutaires afin de réduire le nombre d'élèves par classe.

9/9 pour

Voeu 2 : Nous réclamons l'abandon du Pacte et exigeons que la totalité de l'enveloppe dévolue à ce même Pacte soit utilisée pour la revalorisation indiciaire de tous les personnels, sans contrepartie.

7/9 pour, 2/9 (UNSA) abstention